



Facture partiellement payée = acceptation?

Par Visiteur

Bonjour

J'ai loué un terrain et un bâtiment pour une activité équestre. Fin de la location en février 2008.

Le propriétaire Monsieur V. me demande de payer l'évacuation de son fumier (poste 1 : 3000 euros) et le nettoyage de son terrain (poste 2 : 3000 euros) . J'ai payé le poste 2 qui me semblait justifié (bien que ..)

J'ai reçu 4 lettres via une société de recouvrement et ai fait la sourde oreille. J'ai reçu une lettre menaçant d'injonction à payer via huissier

Monsieur V. me dit que "selon son avocat" le paiement partiel vaut acceptation et que je n'ai donc aucune chance d'avoir gain de cause au final d'autant que je n'ai pas "officiellement" refusé de payer.

Quel votre avis sur cet argument?

Merci de me conseiller

Par Visiteur

Bonjour.

Sur quel document figure ces postes de dépenses? S'agit il du document remis au locataire expliquant les retenues sur caution qui ont été pratiquées ou est-ce autre chose?

Cordialement.

Par Visiteur

Pour être plus précis il s'agissait d'une location de box et de terrain.

Les deux postes sont ceux d'une facture qui m' a été adressée par le propriétaire (à entête de son entreprise de dentiste équin). Les "loyers" étaient aussi au nom de cette entreprise.

Il n'y avait pas de caution.

Par Visiteur

Bonjour.

Je trouve abérant cette histoire selon laquelle le paiement d'une partie de la facture vaut reconnaissance de l'autre. En Droit le consentement ne se présume pas.

Par ailleurs, en ayant confié l'affaire à une société de recouvrement de créance et non directement à la justice, cela traduit l'idée que votre adversaire en possède pas toutes les "cartes en mains" pour effectivement vous forcer à payer.

Si vous estimez que cette n'est pas d'ue, vous avez tout intérêt à refuser de la payer. Si l'huissier vous dépose une injonction de payer, vous n'aurez qu'à former opposition et la procédure se terminera devant le juge de proximité.

Cordialement.

Par Visiteur

Donc j'attend (plus) sereinement une éventuelle injonction à payer

Merci

Cordialement